

## Pose de signalisation routière d'entrée d'Agglomération

**Rapporteur : M. Michel POULET, Vice-Président**

<b>AVIS</b>			
<b>Commission n°7</b>		<b>Bureau</b>	
séance du 18/11/04	favorable	séance du 2/12/04	favorable

<b>Prévision budgétaire</b>
BP 2005 Imputation : 2145.82

Dans le but d'améliorer sa visibilité auprès de la population et matérialiser son territoire, la CAGB a décidé d'installer des panneaux de signalisation d'entrée et de sortie d'Agglomération.

Le projet indique que ces panneaux seront situés sur les principaux axes de circulation, aux limites extérieures des communes constituant la couronne de la CAGB. Les voies concernées sont :

- les nationales
- les principales routes départementales
- l'autoroute
- le Doubs
- 

On dénombre ainsi 14 points d'accès, ce qui représente 28 panneaux.

Par la suite, d'autres voies du réseau secondaire pourront être équipées : autres routes départementales et réseau cyclable.

Deux maquettes ont été présentées aux membres de la Commission, comportant chacune un panneau d'entrée et un panneau de sortie. Les panneaux mesurent au minimum 1,30 m de large et 0,30 m de hauteur (ceux implantés sur voies express, autoroute et sur le Doubs seront de plus grandes dimensions).

Cependant, la réglementation routière indique que seules deux catégories de collectivités locales sont autorisées à implanter des panneaux d'entrée et de sortie de territoire : les Régions et les Départements. Pour cette raison, une demande de dérogation est en cours auprès du Président du Conseil Général et du Directeur de la D.D.E. afin de pouvoir implanter la signalétique CAGB.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur ce projet**
- **autorise M. le Président à lancer la consultation relative à la fourniture de ces panneaux en direction des fournisseurs de signalétique**
- **prévoit l'inscription de ces crédits sur le Budget 2005**

Pour extrait conforme,

Le Président